

**COMMUNE DE FREHEL****Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du jeudi 27 février 2025****Date de convocation :** 21 février 2025**Date d'affichage :** 21 février 2025**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 14

**Etaients présents :** Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

**Etaients absents excusés :** Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme CUCULI,

**Etaients absents :** MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

**RAPPORTEUR :** Mme MOISAN

**DELIBERATION N°2025-2-012 : SDE 22 Rénovation du foyer H1066 Boulevard de Bretagne**

La lanterne du foyer H1066 Boulevard de Bretagne est vétuste et doit être remplacée. Le SDE 22 a estimé le coût de l'opération à 1 169 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi).

Par application du règlement financier, la participation de la Commune s'élève à 703,56 € et sera imputée à l'article 204158

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Il appartient au Conseil de valider ces travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le projet de la rénovation de la lanterne du foyer H1066 Boulevard de Bretagne d'un montant estimatif de 1 169 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi),

**DIT** que dans ces conditions la participation de la commune sera de 703,56 €,

**DIT** que la dépense sera inscrite au compte 204158,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Mme MOISAN

Le Secrétaire,

Mme MARTIN

Pour extrait conforme,

certificat exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 28 février 2025



Mme MOISAN